

Aide à mourir Une fois de plus, la droite saborde le débat au Sénat

Les sénatrices et sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER) dénoncent l'entêtement de la droite du Sénat à vouloir couper court aux débats sur l'aide à mourir. Si l'adoption de la proposition de loi sur les soins palliatifs est bienvenue, le refus de faire évoluer notre droit sur l'aide à mourir est une négation de la demande d'une grande majorité de Français.

Bien loin de la dignité qu'appellerait un débat sur la question à la fois intime et universelle de l'aide à mourir, et alors qu'une grande majorité de Français attendent une évolution de notre législation, la droite au Sénat saborde une fois de plus les débats sur la question de l'aide à mourir.

Elle a d'abord cherché à affaiblir la proposition de loi, en optant pour une stratégie d'obstruction avec près de 700 amendements déposés. En commission, elle avait déjà réduit le texte à une simple "assistance médicale à mourir" en cas de pronostic vital engagé "à court terme", soit dans un délai de quelques jours seulement. Cela revenait à une simple extension de la loi Claeys-Leonetti. Dans l'hémicycle, elle a ensuite décidé de supprimer une à une l'ensemble des mesures du texte.

Les sénatrices et sénateurs du groupe SER dénoncent ces méthodes qui décrédibilisent le Sénat par rapport aux attentes des Français. L'obstination de la droite dessaisit de fait le Sénat de cette question essentielle et prive la Chambre haute de donner sa voix sur le sujet.

Si nous saluons l'adoption de la proposition de loi visant à garantir l'égal accès de tous à l'accompagnement et aux soins palliatifs, il est de notre responsabilité d'apporter une réponse à celles et ceux qui se savent condamnés à souffrir et qui appellent de leurs vœux la création de ce droit. Nous espérons que la suite des débats parlementaires permettra de rétablir le texte adopté à l'Assemblée, issu d'un compromis, dans un esprit de dépassement des clivages politiques, en permettant enfin une avancée de notre législation.



Annie Le Houérou

Sénatrice des Côtes-d'Armor



Marie-Pierre de la Gontrie

Sénatrice de Paris



Jean-Luc Fichet

Sénateur du Finistère



Marion Canalès

Sénatrice du Puy-de-Dôme